

Association bénéficiaire de l'agrément
CGOL /LFEEP
3 rue Récamier
75341 Paris Cedex 07
N°AG.075.95.0063.

**CONVENTION DE PARTENARIAT
CATEGORIE CONVIVIALITES/ ECHANGES/PROXIMITES**

Saison 2017-2018

ENTRE

La Ligue de l'Enseignement - Fédération de Paris
Association loi 1901
N° de Siret : **78441436900057**
Code APE : **8899B**
Adresse du siège social : **167 boulevard de la Villette - 75010 Paris**
Représentée par son Président, M. Jean Marc ROIRANT

Ci-après dénommée la Ligue de Paris

ET

Association THE SHIFTERS
Numéro de dossier RNA : W751225398
Adresse : **54 rue de Clichy – 75009 Paris**
Représentée par son Président Valère PAUPELIN-HUCHARD

NATURE DU PARTENARIAT

ARTICLE 1 :

Par cette présente, **THE SHIFTERS** et la FEDERATION DE PARIS – LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT s'associent dans le cadre des actions menées par le Centre d'Animation La Maison des ensembles « CONVIVIALITES, PROXIMITES & ECHANGES ».

Il est donc prévu avec **THE SHIFTERS** qu'une salle soit mise à disposition pour y réaliser des réunions avec ses adhérents.

En échange **THE SHIFTERS** participera à une soirée de présentation à la Maison des Ensembles – un Vendredaire (date à définir).

THE SHIFTERS s'engagent à ne percevoir aucune rémunération contre leur prestation, et à se mettre à la disposition du public et lui accorder un temps d'échanges et de convivialités

LIEU DE REPETITION

ARTICLE 2 :

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DE PARIS met à la disposition **THE SHIFTERS** une salle de la Maison des Ensembles, 3-5 rue d'Aligre, 12^{ème}, durant l'année 2017-2018 selon les créneaux horaires et les dispositions suivantes :

Salles	Dates et horaires :	TARIF
01	Mardi 19/09	Gratuit
01	Mardi 17/10	Gratuit
01	Mardi Mercredi 22/11 à confirmer	Gratuit
01	Mardi Mercredi 13/12 à confirmer	Gratuit

Les salles sont louées sans matériel. **THE SHIFTERS** s'engagent à fournir à ses adhérents le matériel nécessaire.

Cette mise à disposition de salles n'aura pas lieu pendant les périodes de fermeture du Centre d'animation.

DATE ET LIEU DE LA MANIFESTATION

ARTICLE 3 :

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT – FEDERATION DE PARIS met à la disposition de **THE SHIFTERS** ses locaux (salle 01) pour des réunions.

POLITIQUE TARIFAIRE

ARTICLE 4 :

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DE PARIS met à la disposition de **THE SHIFTERS** ses locaux afin d'y effectuer des réunions, moyennant la gratuité et ce, conformément à l'Arrêté Municipal de la Ville de Paris.

CONDITIONS GENERALES

ARTICLE 5 :

Dans le cadre du partenariat, tout support d'information ou publicitaire doit porter les mentions : MAIRIE DE PARIS / MAIRIE DU 12^{ème} / LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT – FEDERATION DE PARIS / CENTRE D'ANIMATION LA MAISON DES ENSEMBLES

ARTICLE 6 :

Dans le cadre de réunions organisées par **THE SHIFTERS**, la conception éventuelle d'affiches et de tracts, qui pourrait être réalisée par la Ligue de Paris, sera à sa charge. Une maquette sera préalablement présentée pour avis à **THE SHIFTERS**.

La conception éventuelle d'affiches ou de tracts, réalisés par les soins **THE SHIFTERS**, seront à leur charge. Une maquette sera préalablement présentée pour avis à la Ligue de Paris.

Cette communication est présentée préalablement à la Ville de Paris et la Mairie du 12^{ème} pour Bon à Tirer.

ARTICLE 7 :

THE SHIFTERS s'engagent à organiser dans les locaux qui sont mis à sa disposition uniquement l'activité précitée.

ARTICLE 8 :

THE SHIFTERS s'engagent à ce que les personnes la représentant pour encadrer les activités réalisées dans le cadre de la présente convention soient en mesure de fournir au Centre d'animation la Maison des Ensembles les justificatifs qui pourront leur être demandés.

ARTICLE 9 :

THE SHIFTERS s'engagent à s'assurer du respect du règlement intérieur du Centre d'animation par les personnes encadrant et participant aux activités définis aux articles 1 et 2.

ARTICLE 10 :

THE SHIFTERS s'engagent à prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires. Ils devront être titulaires d'une police d'assurance couvrant leur responsabilité civile dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

THE SHIFTERS s'engagent donc à souscrire les assurances nécessaires à la couverture de ses matériels et de ses personnes.

ARTICLE 11 :

THE SHIFTERS s'engagent à respecter le nombre de personnes pouvant être admis simultanément dans la salle mise à disposition, conformément à la réglementation en matière de sécurité pour un établissement recevant du public.

ARTICLE 12 :

THE SHIFTERS doit nommer un Guide, Monsieur Brun qui en cas d'évacuation se charge de conduire l'ensemble des personnes sous leur responsabilité au point de rassemblement – TEP Rue de Cotte. Ils ont obligation d'informer le Chargé de Sécurité que l'effectif est au complet et ne peut quitter les lieux sans autorisation. Le guide nommé pour la durée de la mise à disposition de salle doit signer, avec la mention « Lu et approuvé », le document « Plan d'évacuation » et le remettre au plus tard le premier jour de sa présence au Responsable d'accueil. Sans réception de ce document, **THE SHIFTERS** se verra refuser l'accès aux salles.

ARTICLE 13 :

Ce contrat, qui prendra fin le dernier jour d'activité, pourra être dénoncé, avec justification, à tout moment, avec 15 jours de préavis par l'une ou l'autre des parties, sans qu'aucune indemnité ne soit due. Outre le non-respect par l'une des parties des articles de ce contrat, une cause de dénonciation de ce contrat peut-être la non occupation répétée de la salle mise à disposition sur les créneaux horaires qui lui sont réservés.

ARTICLE 14 :

Comme convenu **THE SHIFTERS** est hébergée temporairement en nos lieux.

ARTICLE 15 : COMPETENCE JURIDIQUE

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal de Paris, mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage, etc.).

Fait à Paris, le 19 septembre 2017,

FAIT DE BONNE FOI ET POUR LE BON DEROULEMENT DE NOTRE COLLABORATION EN **QUATRE** ORIGINAUX.

Faire précéder les signatures de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Pour THE SHIFTERS

Le Président Valère PAUPELIN-HUCHARD.

P.O Pierre BERTRAND
Vice - Président



Pour la Ligue de l'Enseignement – Fédération de Paris

Son Président, M. Jean-Marc ROIRANT

P/o, le Directeur de la Maison des Ensembles

M. Mathilde Flamant.





CONSIGNES DE SECURITE 2017-2018

Plan d'Evacuation

Madame, Monsieur,

La Maison des Ensembles est ravie de vous accueillir. Cet équipement de 1500m² est doté d'un système de sécurité incendie et nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance du message qui va suivre. En cas d'alerte, vous devrez appliquer les consignes suivantes :

Après avoir donné l'ordre d'évacuation, un guide ou un chargé d'évacuation (gilet jaune) vous indique l'issue de secours la plus proche. L'ensemble de l'équipe est alors considéré comme serre-file en charge de faire sortir les usagers en activité sous sa conduite.

Le « Serre-file » doit :

- ✓ vérifier l'effectif du groupe (être en possession de la liste de présence), fermer les portes et les fenêtres derrière lui,
- ✓ faire emprunter les voies d'évacuation définies,
- ✓ Evacuer les usagers dans le calme et contrôler que le passage est fluide,
- ✓ Communiquer au guide ou chargé d'évacuation l'effectif total des personnes évacuées au moment de quitter l'établissement,
- ✓ Conduire le groupe au point de rassemblement, vérifier à nouveau l'effectif de celui-ci et rester avec lui.

Toute anomalie doit au plus vite être communiquée au guide ou chargé d'évacuation afin d'alerter l'équipe de secours spécialisée. Sans nouvelle ordre du guide ou du chargé d'évacuation, vous ne devez en aucun cas quitter le point de rassemblement.

Quand la situation ne présente plus aucun danger, le guide ou chargé d'évacuation vous l'indiquera.

Le POINT DE RASSEMBLEMENT

TERRAIN D'EDUCATION PHYSIQUE RUE COTTE

(Accès par l'allée de livraison de la Maison des Ensembles)

Nous vous remercions de votre attention et vous souhaitons une bonne continuation à la Maison des Ensembles.

Nom de l'Association :
Ligue de l'enseignement
.....
.....
Nom du Guide : BERTHOUD P.
Coordonnées : 06 72 94 47 65

CONSIGNES DE SECURITE

Plan

d'évacuation

2017-2018

CONSIGNES DE SECURITE INCENDIE

SEPTEMBRE 2017

Madame, Monsieur,

La Maison des Ensembles est ravie de vous accueillir. Cet équipement de 1500m² est doté d'un système de sécurité incendie et nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance du message qui va suivre. En cas d'alerte, vous devrez appliquer les consignes suivantes :

Après avoir donné l'ordre d'évacuation, un guide ou un chargé d'évacuation (gilet jaune) vous indique l'issue de secours la plus proche.

L'ensemble de l'équipe est alors considéré comme serre-file en charge de faire sortir les usagers en activité sous sa conduite.

Le « Serre-file » doit :

- vérifier l'effectif du groupe (être en possession de la liste de présence), fermer les portes et les fenêtres derrière lui,
- faire emprunter les voies d'évacuation définies,
- Évacuer les usagers dans le calme et contrôler que le passage est fluide,
- Communiquer au guide ou chargé d'évacuation l'effectif total des personnes évacuées au moment de quitter l'établissement,
- Conduire le groupe au point de rassemblement, vérifier à nouveau l'effectif de celui-ci et rester avec lui.

Toute anomalie doit au plus vite être communiquée au guide ou chargé d'évacuation afin d'alerter l'équipe de secours spécialisée.

Sans nouvelle ordre du guide ou du chargé d'évacuation, vous ne devez en aucun cas quitter le point de rassemblement.

Quand la situation ne présente plus aucun danger, le guide ou chargé d'évacuation vous l'indiquera.

Le POINT DE RASSEMBLEMENT

TERRAIN D'EDUCATION PHYSIQUE

(Accès par l'allée de livraison de la Maison des Ensembles)

Nous vous remercions de votre attention et vous souhaitons une bonne continuation à la Maison des Ensembles

La Direction

Par avance merci de suivre les consignes du chargé d'évacuation, de l'animateur ou de votre référent.

COMPOSITION DU SERVICE SECURITE INCENDIE

PERSONNEL DE 1ERE INTEVENTION

Mathilde FLAMANT
Directeur-trice adjoint-e

Maison des Ensembles
Maison des Ensembles

CONTROLE DE L'EVACUATION

Sofiane AMMAR

DU MARDI AU SAMEDI DE 10H A 16H

Mathilde FLAMANT

DU LUNDI AU VENDREDI DE 11H A 19H

Maryna SAMOILENKO

DU LUNDI AU VENDREDI DE 10H A 18H

Abu JAMAL

DU MARDI AU VENDREDI DE 17H A 21H ET LE SAMEDI DE
10H A 18H

Reda BENSALAM

LE LUNDI DE 18H A 23H, LE JEUDI, LE VENDREDI DE
21H A 23H, LE SAMEDI DE 15H A 19 H

Moussa TRAORE

LE MARDI ET MERCREDI DE
21H A 23H

Sarah LEHU

LUNDI/VENDREDI DE 10H A 19H/ MERCREDI DE 11h A 19H
MARDI DE 14H A 21H / LE JEUDI DE 10H à 16H REZ DE CHAUSSEE

Alexandre TENEZ

LUNDI DE 14H A 22H / VENDREDI 14H A 23H /SAMEDI DE 11H A 18H
2^E ETAGE

Shaÿ MANE

JEUDI / VENDREDI 10H A 22H 2EME ETAGE

LE REFUGE

LUNDI AU SAMEDI DE 10H A 23H 4EME ETAGE

LES FEMMES SOLIDAIRES

LUNDI AU VENDREDI DE 10H A 18H 1^{ER} ETAGE

PERSONNEL DE 2d INTEVENTION

GUIDES ET SERRE-FILE D'EVACUATION JUSQU'AU POINT DE RASSEMBLEMENT

GUIDES : personnes devant assister le personnel de 1^{ère} évacuation.

TOUS LES ANIMATEURS & INTERVENANTS SONT « SERRES FILES » SUR LEURS HORAIRE DE SERVICES HEBDOMADAIRES

Le POINT DE RASSEMBLEMENT
TERRAIN D'EDUCATION PHYSIQUE
(Accès par l'allée de livraison de la Maison des Ensembles)

MAISON DES ENSEMBLES
3-5 RUE D'ALIGRE
75012 PARIS



PLAN D'EVACUATION GENERALE A CONSULTER A L'ENTREE PRINCIPALE DE LA
MAISON DES ENSEMBLES